

Permis de conduire

On a besoin d'un permis de conduire pour pouvoir conduire une voiture ou une moto en Suisse. Les permis de conduire étrangers doivent être convertis en un permis de conduire suisse après le déménagement.

Permis de conduire étrangers

Quiconque déménage en Suisse et possède déjà un permis de conduire (Führerausweis) doit le convertir dans un délai de 12 mois en un permis de conduire suisse. À cet effet, une demande doit être adressée à l'Office cantonal de la circulation routière. Les conditions pour cette conversion diffèrent selon les pays où le permis de conduire a été délivré. Il est possible, qu'un test de conduite soit nécessaire ou que le conducteur doive passer le test de théorie suisse. Pour les catégories supérieures comme les camions (C, C1), les bus (D, D1) ou le transport professionnel de personnes (BPT), un examen médical doit être effectué avant l'échange d'un permis de conduire étranger. L'Office de la circulation routière du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures fournit toutes les informations à ce sujet.

Test de conduite

Un test est nécessaire pour obtenir son permis de conduire en Suisse. Le test de conduite comprend un examen théorique et un examen pratique. Seules les personnes de plus de 17 ans sont admises à l'examen. L'examen théorique peut être passé dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures en allemand, français, italien et anglais. L'Office de la circulation routière vous informe sur la procédure exacte et son déroulement. Pour la conduite de camions, bus et taxis, des examens spéciaux sont nécessaires.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/permis-de-conduire